

# UN PAPI COURAGEUX POUR LA METROPOLE

*Synthèse de l'avis adopté le 27 juin 2018*



CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE

*Les avis en quelques notes*

**CODEV**  
**201620**

## **Présentation du thème**

Bien que l'inondation soit un phénomène naturel, l'installation des populations en zone inondable, l'absence de zone d'expansion des crues et l'imperméabilisation des sols ainsi que le défaut d'entretien des réseaux d'écoulement aggravent le risque d'inondation, sur fond de méconnaissance du risque.

Sur notre territoire, 18 communes sont inondables, dont 5 entièrement inondables, 5 vals sont endigués, 130.000 personnes résident dans ce territoire à risque important. Cela concerne 75 km de digues, dont 50 pour le seul val de Tours. Il faut cependant remonter à 150 ans pour voir la ville envahie à la suite d'une rupture des digues.

Pour préserver les vies humaines et réduire le coût des dommages dues aux inondations, l'Etat a mis en place des outils de gestion des risques d'inondations. En premier lieu, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation, est déclinée au niveau locale par la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) laquelle est enfin traduite de manière opérationnelle dans des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Le CODEV a poursuivi avec le PAPI la réflexion qui avait été la sienne sur la stratégie locale de gestion des risques d'inondations, et au sujet de laquelle il a émis un avis le 13 décembre 2016 (rapport sur la Stratégie locale).

Document non prescriptif, le PAPI n'en constitue pas moins un réel outil d'accompagnement et un guide. Si le Plan de prévention des risques d'inondation définit les règles de construction dans les secteurs susceptibles d'être inondés, le PAPI, lui, propose des dispositions pour réduire les effets des crues.

## **Diagnostic**

Le PAPI est un document courageux et très outillé au service d'une véritable culture de l'eau.

Déclinant les actions issues de la stratégie (SLGRI), le projet est bien construit. Mené sous le pilotage de l'Etat, de TMVL et de la Communauté de communes de Touraine Est Vallée, le PAPI se décline en 7 axes : sensibilisateur mais aussi gestionnaire, le PAPI fait le pari de la culture des risques et de leur prévention. Souhaitant mettre fin au déni sur les risques d'une grande crue, il propose des actions pédagogiques en continu, assises sur une dynamique créative et participative



mais également des dispositifs de surveillance et de prévision. Le Papi prévoit enfin la préparation des crises.

En outre, le PAPI préconise une prise en compte réelle du risque dans l'urbanisme. A cet égard, l'axe majeur du Papi réside dans la gestion des risques d'inondations? quand il affirme la nécessité de réduire l'enveloppe urbaine dans les vals. Ce courage va à l'encontre des tendances observables par le passé et encore sur certains territoires. Le portage foncier pour permettre l'acquisition d'espaces nécessaires au champ d'expansion des crues est, lui, aussi majeur.

Par ailleurs, le Papi confirme le rôle de coordonnateur de la métropole pour la gestion des écoulements (compétence eaux pluviales). Il prévoit également la désurbanisation des lits endigués de la Loire et du Cher. Mais surtout, le Papi entend rendre transparents les obstacles aux écoulements dans les vals à risque important. La question de la levée du canal entre Saint Pierre des Corps et Tours est ici visée. En faisant « sa part à l'eau », et en supprimant la retenue d'eau qui inonderait Saint- Pierre- des- Coprs, le Papi pose ici la question de la solidarité face au risque d'inondation.

Enfin, en demandant la création de surverse, le Papi entend contribuer à la limitation du risque de rupture des digues.

Seul point de dissensus, l'axe 7 qui propose la création d'un tertre sur le val de Tours (ériger un ilot à hauteur de digue) paraît dangereux.

## **Préconisations**

- ✓ Diffuser le Plan ORSEC pour améliorer les actions de sensibilisation et la coordination en situation de crise,
- ✓ Mener une politique courageuse de réduction de l'enveloppe urbaine dans les vals,
- ✓ Coordonner les différents Papis dans le bassin hydraulique : quid de la population de la Communauté de commune de l'Est Tourangeau ?
- ✓ Expliquer le rôle de l'Etablissement Public Loire,
- ✓ Clarification de la position de TMVL sur la taxe Gemapi,
- ✓ Réaliser un diagnostic de la vulnérabilité des zones agricoles et naturelles si cela n'a pas été fait. Si oui, le rendre public,
- ✓ Associer les assureurs aux parties prenantes (comme à Orléans).

## **Documents de référence**

Directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation ».

Loi LENE du 13 juillet 2010 relatifs à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.

La SLGRI du Val de Tours.